



OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT DES COTISATIONS VIA LA DSN !

Vous souhaitez **payer vos cotisations par prélèvement bancaire via votre DSN** et ainsi éviter le bordereau de déclaration papier. C'est simple, pour cela, il vous suffit de:



Transmettre les 3 DSN mensuelles sans anomalie chaque trimestre

Vos avantages à utiliser la DSN



- ✓ Suppression du bordereau papier ;
- ✓ Cotisations traitées via la DSN ;
- ✓ Paiement effectué par prélèvement (au 5 ou 20 du mois suivant).

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS TOUT AU LONG DE CETTE DÉMARCHE

• Transmettez-nous des DSN fiables et exploitables

1/ Récupérez votre fiche de paramétrage sur votre portail déclaratif
(Sur net-entreprise, jedeclare.com, sur le site de la msa ...)



2/ Paramétrez votre logiciel de paie avec toutes les informations de cette fiche



3/ Transmettez nous votre DSN chaque mois sur votre site de déclaration

Il convient avant toute chose de nous adresser une DSN **en totale cohérence avec la fiche de paramétrage** (code organisme, référence contrat, code population, code option, type de base ou forfait) mise à votre disposition.

C'est une **étape essentielle** de la DSN, elle relève de la **responsabilité du déclarant**. Un paramétrage sans erreur **est obligatoire** pour pouvoir exploiter vos DSN.

A chaque envoi de DSN, il est indispensable **de vérifier la conformité de la DSN transmise via le Compte Rendu Métier (CRM)** - disponible sur le tableau de bord de votre portail déclaratif (rubrique « Historique des échanges » / « Bilan de traitement »).

Exemple : Référence contrat ; Code Population et Code Option

Reference Contrat	Code option	Code population
S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	S21.G00.70.005
76460390000000	AFFILIATIONE/1	ENS
76460390000000	AFFILIATIONE/1	ENS
76460390000000	AFFILIATIONE/2	ENS



La « **référence contrat** » est composée de **14 caractères numériques** (pas d'espace, pas de lettres...)

Les libellés de « **code option** » et « **code population** » doivent être **respectés scrupuleusement** et les zones ne doivent pas être laissées à vide.

• À l'échéance trimestrielle



Si l'ensemble de vos DSN sont valides et complètes, vous recevrez un mail synthétisant les cotisations et le prélèvement qui sera effectué, Le montant de vos cotisations et du prélèvement **sera recalculé à partir des informations déclarées dans vos DSN et des éléments paramétrés sur votre contrat dans notre base d'information.**



Si l'une de vos DSN est invalide ou incomplète, vous recevrez un bordereau d'appel cotisation papier. Dans ce cas, **la déclaration et le paiement de vos cotisations devront s'effectuer hors du processus DSN.** Le montant des cotisations sera calculé en fonction des éléments connus sur votre contrat dans notre base de données, il conviendra de nous retourner le bordereau modifié afin que le prélèvement de vos cotisations soit réajusté en conséquence.

LA GESTION DES RADIATIONS ET DES AFFILIATIONS

Dès lors que la DSN transmise est **sans anomalie**, nous exploitons l'information de la fin de contrat de travail, et procédons à la **radiation** des droits des salariés concernés. Le cas échéant, nous nous adressons directement à eux ensuite pour la mise en place de la portabilité des droits.

En revanche, la gestion de l'affiliation **n'est pas automatique via la DSN.** Que ce soit pour une nouvelle entrée ou une transformation d'un contrat de travail (ex : CDD vers un CDI), les circuits habituels sont maintenus (bulletin d'affiliation ou information à transmettre aux services Groupama) ou vous pouvez **mettre à jour la situation de votre personnel directement en ligne** depuis votre espace personnel : Rendez-vous sur groupama.fr



BESOIN D'AIDE POUR L'UTILISATION DE LA DSN ?

Pour Net-entreprises.fr

☎ Entreprise : **0 820 000 516**
Tiers déclarant : **0 820 366 242**

Pour Jedéclare.com

☎ **0 890 710 613**



Paramétrage progiciel de Paie

Contactez l'assistance de votre éditeur